

L'ASSURANCE VIE : PLUS QU'UN PLACEMENT, LE PILIER DU PATRIMOINE



AVRIL 2025

Un outil patrimonial à 360°

Souvent mal comprise à cause de son nom, l'**assurance vie** n'a finalement pas grand-chose à voir avec la "vie" au sens littéral, ni avec la protection contre les aléas de l'existence. En réalité, elle concerne surtout **votre vie financière**, et plus largement la construction de votre patrimoine sur le long terme.

Historiquement conçue comme un produit de prévoyance, l'assurance vie a progressivement évolué pour devenir l'une des **enveloppes fiscales les plus souples et les plus puissantes** du marché. Aujourd'hui, elle est utilisée à la fois pour **investir, faire fructifier un capital, préparer sa retraite** et **organiser la transmission** de son patrimoine.

L'assurance vie accompagne toutes les grandes étapes de la vie patrimoniale :

- **Constitution** du capital (épargne progressive ou placements initiaux)
- **Capitalisation** (recherche de rendement à moyen/long terme)
- **Retrait** (complément de revenus, retraite, projets)
- **Transmission** (organisation successorale optimisée)

Ses grands atouts :

- **Souplesse des versements** : libres ou programmés, à votre rythme et selon vos capacités.
- **Fiscalité avantageuse** après 8 ans de détention, avec des abattements spécifiques.
- **Transmission optimisée** hors succession classique, avec des exonérations significatives.

Pour un investisseur averti, l'assurance vie est une **boîte à outils patrimoniale**, un véritable **couteau suisse financier** à la croisée de l'optimisation fiscale, de la gestion d'actifs et de la stratégie de transmission.

Construire une allocation d'actifs sur mesure

L'assurance vie n'est pas un produit figé. Elle permet de bâtir une **allocation d'actifs personnalisée**, adaptée à votre profil de risque et à vos objectifs.

Deux grandes familles de supports coexistent au sein d'un contrat :

- **Fonds en euros** : capital garanti, rendement sécurisé mais en baisse tendancielle. C'est la brique de stabilité du contrat, utile pour sécuriser une partie de l'épargne, mais peu performante à long terme, surtout en période de taux bas.
- **Unités de compte (UC)** : supports à potentiel de performance plus élevé (actions, obligations, SCPI, actifs privés, produits structurés, fonds thématiques, etc.), en contrepartie d'une volatilité assumée.

Pour les patrimoines importants, une **diversification poussée et pilotée** est essentielle. Une allocation bien construite permet d'adapter finement le **couple rendement/risque** à votre horizon de placement, vos besoins futurs et votre tolérance aux fluctuations de marché.

Optimiser la fiscalité, sans sacrifier la performance

L'un des atouts majeurs de l'assurance vie réside dans son **cadre fiscal différé**, qui devient particulièrement intéressant après 8 ans de détention.

Les avantages fiscaux sont nombreux :

- **Abattement annuel sur les gains retirés** :
 - 4 600 € pour une personne seule
 - 9 200 € pour un couple
- **Fiscalité réduite** : les plus-values peuvent être imposées au taux préférentiel de 7,5 % (contre 12,8 % dans le cadre de la flat tax), ou selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu si cela vous est plus favorable.

Une stratégie gagnante consiste à effectuer des **retraits partiels réguliers** pour profiter chaque année des abattements, tout en maintenant l'épargne investie et productive.

Un outil de retraite puissant et flexible

Contrairement à d'autres dispositifs plus rigides (PER, contrats Madelin), l'assurance vie offre une **liberté totale à la retraite**.

Elle permet :

- De constituer un capital utilisable à tout moment
- De transformer ce capital en **rente viagère**, pour sécuriser un revenu à vie
- D'effectuer des retraits libres, **sans pénalité**, en cas de besoin ou d'opportunité

C'est un support idéal pour préparer une **retraite sur mesure**, avec un pilotage totalement adaptable à votre rythme et à vos projets.

Transmettre efficacement, dans un cadre fiscal privilégié

L'assurance vie excelle également dans la **transmission patrimoniale**, grâce à sa fiscalité dérogatoire et sa gestion hors succession classique.

Les avantages sont considérables :

- Jusqu'à **152 500 € par bénéficiaire exonérés**, si les versements ont été effectués avant 70 ans
- **Liberté totale** dans la désignation des bénéficiaires (famille ou non)
- Transmission **hors notaire**, sans blocage successoral

Elle permet aussi de **rééquilibrer une succession**, notamment dans les familles recomposées ou en cas de disparités entre héritiers, en apportant souplesse, sérénité et anticipation.

Attention aux pièges classiques

Même pour les investisseurs les plus aguerris, certaines erreurs sont fréquentes :

- **Clause bénéficiaire négligée** : elle doit être rédigée avec précision et régulièrement actualisée.
- **Frais sous-estimés** : privilégiez les contrats à frais allégés, avec des supports réellement performants.
- **Stratégie figée** : un contrat doit évoluer avec votre vie. Revoir régulièrement vos arbitrages est essentiel.

Un **audit patrimonial régulier** est la clé pour maintenir la cohérence de votre contrat avec vos objectifs, vos contraintes et vos projets.

Loin d'être un simple produit d'épargne, l'assurance vie est un **pilier stratégique du patrimoine**. Elle se situe au croisement de l'investissement, de la fiscalité et de la transmission.

Bien construite et bien pilotée, elle permet :

- D'optimiser vos revenus
- De préparer votre retraite en toute liberté
- D'organiser une transmission efficace et personnalisée

Pour les patrimoines importants, elle devient un **véritable outil d'ingénierie patrimoniale**, à condition d'être bien accompagnée.

Chez **23IS**, nous vous aidons à faire de votre assurance vie un **outil sur mesure**, au service de vos ambitions et de votre sérénité patrimoniale.

CONTACT



www.23is.fr
contact@23is.fr
06 77 42 00 25